



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 13

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 17

Date de convocation : 12/11/2018

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 novembre 2018**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-huit, le vingt novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : M. BROQUÈRES, Mme DEGOS (a procuration pour M. LAMOTHE), M. DUBOS (a procuration pour M. DUPLA), Mme COURROS, M. MARSAN (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme BRUGAT, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), Mme CHAPUIS, M. BRUEY, Mme GARRIDO, M. DUCASSE, Mme CELIMON.

Etaient excusés : M. LAMOTHE (a donné procuration à Mme DEGOS), Mmes DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY, MM. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), GOSSELIN (a donné procuration à M. MARSAN), DUPLA (a donné procuration à M. DUBOS), Mmes THIEBLIN, DAUGREILH.

Etait absent non excusé : M. TAUZIA.

Un scrutin a eu lieu, Mme CELIMON a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance G

Délibération n°3

DELIBERATION

Rapporteur : M. DUBOS

Objet : EASA – Programme du TELETHON

La ville de TARTAS à l'initiative des membres de sa commission Associations Sport Installations a souhaité comme chaque année coordonner les actions dans le cadre du TELETHON. Cette année, les 7 et 8 décembre 2018 différentes actions seront mises en place sur TARTAS, en partenariat avec les associations locales et les habitants.

Le fil rouge du TELETHON 2018 « Le chemin de l'espoir »

Activités prévues :

Vendredi 7 décembre :

Cyclotourisme par la PST Cyclo, pêche à la ligne par l'APPEL Saint-Joseph, Animation musicale par l'Harmonie Tarusate, démonstration danse et zumba par le FJEP danse, repas proposé par Christian Magne Restaurateur, AJT, PST omnisports et Tartas Accueille.

Samedi 8 décembre :

Vente de pâtisserie par Les conjoints survivants, Marche par les donneurs de sang et Los Esquirous, vente d'objets transformés par le CMEJ, stand information et don par diverses associations.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



L'organisation de ces activités nécessite la passage d'un contrat d'engagement avec l'AFM TELETHON et la ville de TARTAS permettant de pouvoir assurer les manifestations accréditées par l'AFM.

A la lecture de ces éléments, il est proposé à notre assemblée :

D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de tous documents liés à cette manifestation,

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre une assurance pour la couverture de cet évènement,

D'autoriser l'intervention technique des services municipaux tous services confondus, pour la bonne organisation de cette manifestation en s'appuyant sur les installations municipales.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

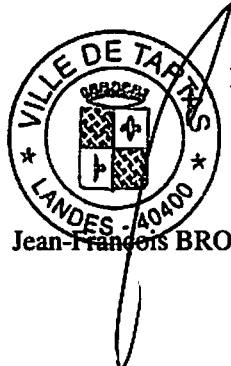
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à la signature de tous documents liés à cette manifestation.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre une assurance pour la couverture de cet évènement.

AUTORISE l'intervention technique des services municipaux tous services confondus, pour la bonne organisation de cette manifestation en s'appuyant sur les installations municipales.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.


Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.